

COMMUNE de COMPS sur ARTUBY
- 83840 -

**AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE
du Domaine Public**

ARRÊTE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

**Square Raoul Meynard,
Les 03, 10, 17 et 24 juillet 2025**

2025_34

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, 2212-2 et L2213-1, L2213-2,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande du 27 juin 2025, de Monsieur BEAUJOUAN, secrétaire de l'association Comps en Fêtes afin d'occuper la voie publique, Square Raoul Maynard, le 03,10,17 et 24 juillet 2025, à l'occasion des 4 jeudis organisés par l'association.

ARRÊTE

- Art. 1 – l'Association Comps en Fêtes est autorisée à occuper une partie de la voie publique, Square Raoul Maynard, 03,10,17 et 24 juillet 2025 à l'occasion des 4 jeudis organisé par l'association.
- Art. 2 - La présente autorisation est précaire et pourra être suspendue en fonction des évènements de sécurité et sanitaires.
- Art. 3 - Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARGEMON/COMPS, Monsieur le Garde-Champêtre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Comps-sur-Artuby, le 28 juin 2025.

Le Maire,
A. BARALE

